

## Glossaire: Taux de privation grave de logement

Le **taux de privation grave de logement** correspond au pourcentage de la population vivant dans un **logement** considéré comme **surpeuplé** et répondant simultanément à l'un des critères de privation de logement.

La privation de logement est une mesure du manque de commodités et est calculée par référence aux **ménages** qui occupent un logement dont le toit fuit, sans baignoire ou douche ni toilette intérieure ou qui possèdent un logement considéré comme trop sombre.

### Concepts apparentés

- [Taux de surcharge des coûts du logement](#)
- [Taux de surpeuplement](#)

### Données statistiques

- [Statistiques sur le logement](#)